



Table ronde relative aux relations avec la Justice

Monsieur le Ministre, Monsieur le Garde des Sceaux,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour un moment fort de ce Beauvau de la Sécurité parce qu'il s'agit d'évoquer une thématique qui a été sollicitée par les policiers eux-mêmes dont notre fédération a été la porte-parole.

Ces derniers jours, les policiers et les citoyens ont manifesté leur ras-le-bol et leur colère d'une justice qui n'est pas à la hauteur de nos attentes dans un pays où la violence ne cesse de croître. Cette violence s'est malheureusement illustrée ces dernières semaines par des drames atroces lors desquels notre institution a payé un lourd tribut que ce soit à Rambouillet ou à Avignon.

Pour autant, la violence du quotidien touche, bien au-delà des forces de l'ordre, l'ensemble de nos concitoyens et il nous paraît indispensable d'y apporter une réponse pénale globale à la hauteur de ce fléau.

Les policiers ne peuvent plus continuer à exercer leurs missions face à des délinquants qui ont un sentiment d'impunité de plus en plus prégnant et qui les amènent à toujours plus d'audace et d'agressivité envers eux.

Les policiers ont aussi besoin de considération et n'acceptent plus de voir leur charge procédurale encore alourdie par des lois votées en catimini qui complexifient encore et encore la procédure pénale. Je parle bien sûr des articles de ce projet de loi votés le jour même de notre rassemblement citoyen qui ulcèrent tous les policiers d'investigation. Ils n'en peuvent plus de devoir pratiquer une procédure pénale qui est une véritable usine à décourager les enquêteurs. La considération passe

d'ailleurs par le respect de la parole donnée. Vous aviez affirmé en présence du président de la République et du ministre de l'Intérieur que vous, Monsieur le garde des sceaux, ne seriez pas le Ministre qui introduirait dans la loi la présence de l'avocat en perquisition !

La considération passe également par la protection des policiers dans leur vie de tous les jours. Des promesses ont été faites au travers de la loi sur la sécurité globale et malheureusement, une fois encore, le texte n'a pas abouti. Nous voulons citer ici un seul exemple : le délit de provocation concernant l'identification des forces de sécurité.

Nous n'épiloguerons pas sur les responsabilités réelles ou supposées des uns et des autres. En tout état de cause, ce seront les policiers et leurs familles qui seront, une fois de plus, les dindons de cette sinistre farce.

Les policiers ont donc, plus que jamais, besoin de retrouver du sens dans leur métier, c'est pourquoi messieurs les ministres, le thème que nous développerons aujourd'hui sera principalement axé sur le niveau de réponse pénale à améliorer et non « les relations avec la justice » qui, bien qu'étant le thème officiel de cette table ronde, ne nous paraît pas du tout être le cœur du problème actuel.

En effet, la police nationale est constituée de femmes et d'hommes dont l'implication quotidienne n'est plus à démontrer. Il n'y a pas un jour où un policier n'est pas insulté, agressé, blessé dans sa chair parce qu'ils ne baissent pas les bras devant des délinquants toujours plus haineux et sans limites.

D'ailleurs, une enquête récente commandée par le journal « Le monde », organe de presse dit de référence et peu susceptible de prendre fait et cause systématiquement en faveur des forces de l'ordre, ne fait hélas que corroborer ce ressenti et démontre, qu'en 20 ans, les agressions à l'endroit des policiers ont doublé, avec des volumes initiaux qui étaient pourtant déjà très élevés.

Malgré tout cela, les policiers sont toujours fiers de leur engagement mais ils n'en sont pas moins des êtres humains qui ont besoin de

continuer à trouver une motivation dans leur activité quotidienne. Depuis maintenant trop longtemps, ils ne peuvent que constater les limites de leur action en termes de résolution des problèmes locaux de délinquance. Ils interpellent toujours et encore les mêmes délinquants multirécidivants, mineurs ou majeurs, et constatent inexorablement l'inadaptation des décisions de justice qui sont bien loin de leurs attentes pour aboutir à la neutralisation de ces délinquants.

Les policiers sont donc usés, épuisés, pour ne pas dire écœurés de devoir en permanence travailler sur les mêmes délinquants sans jamais avoir l'impression de régler le moindre problème de fond dans des quartiers où ces voyous perçoivent parfaitement la quasi-impunité dont ils jouissent. Cette impunité de fait renforce progressivement et inéluctablement leur agressivité tout en épuisant nos collègues tout comme d'ailleurs les magistrats, eux aussi amenés à statuer sur les mêmes individus en permanence.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre et Monsieur le Garde des Sceaux, si ce « Beauvau de la Sécurité » a vraiment l'ambition de traiter des moyens nécessaires à la diminution de la délinquance dans notre pays, il est fondamental d'engager une réflexion de fond sur le niveau de réponse pénale à l'endroit notamment des 5% de multirécidivants qui, à eux seuls, ne commettent pas moins de 50 % des infractions.

Il va enfin falloir évacuer certains poncifs éculés considérant qu'il y a trop de détenus en France et accepter de reconnaître qu'avec environ 60 000 détenus dans notre pays, nous avons un taux d'incarcération pour 100 000 habitants de 90 qui fait partie des plus faibles d'Europe dont la moyenne est d'environ 130. Pour simplement se situer au niveau de pays similaires en termes de libertés fondamentales comme le Royaume-Uni ou l'Espagne, la France devrait avoir au bas mot 30 à 40 000 places de prison de plus, c'est une réalité mathématique.

Comment alors occulter une réflexion sur l'indispensable construction urgente de centres de détention sans lesquels l'action initiée par les

services de sécurité intérieure ne mène à aucune neutralisation de délinquants et conduit alors à la décrédibilisation de l'action de l'État tant au niveau de ses agents que de la population qui aspire à la première des libertés : la sécurité.

Alors, bien sûr, nous nous souvenons Monsieur le Garde des Sceaux de votre réponse lors de notre entretien avec le Président de la République lorsque nous avons déjà évoqué ce sujet fondamental. Vous nous aviez doctement énoncé votre approche personnelle qui consiste à affirmer que « la prison est l'école du crime ». Nous sommes navrés de vous répondre de manière beaucoup plus prosaïque que pendant qu'un voyou est emprisonné, il ne risque pas de récidiver et de nuire aux honnêtes gens. Ce sont d'ailleurs ces honnêtes gens qui sont les plus exposés à la loi de la jungle qui réapparaît dans certaines contrées de notre pays faute d'incarcération de ces multirécidivants.

Alors certes, des annonces nous ont été faites par le Premier Ministre comme l'augmentation des quantums maximums de peines pour les atteintes physiques à l'endroit des forces de l'ordre ou la disparition du rappel à la loi. Ces mesures sont notoirement insuffisantes et, de fait, purement cosmétiques. Augmenter un quantum de peine qui était déjà à des années lumières des peines prononcées et encore moins appliquées, n'a aucun intérêt.

Nous l'avons dit, il faut aujourd'hui rétablir un dispositif qui instaure des peines minimales pour les infractions commises à l'endroit des FSI mais également pour les multirécidivants dans tout type d'infractions. S'il convient, bien sûr, de laisser la possibilité aux juges d'individualiser les peines, il nous paraît fondamental d'encadrer cette individualisation, y compris en matière d'exécution des peines, qui, trop souvent, confine au laxisme assumé et quasi doctrinal. Nous aimerions d'ailleurs beaucoup qu'une circulaire de politique pénale demande clairement l'augmentation des quantums de peine requis et prononcés. Sachant qu'une telle circulaire ne pourrait être qu'incitative, chacun apprécierait

en cas de non-application de cette circulaire, le choix idéologique de certains magistrats.

De la même manière, si l'on veut restaurer l'autorité de l'État incarné par les policiers, il convient de faire en sorte qu'en cas d'agression à l'encontre d'un membre des FSI, les peines de prison ferme soient systématiquement assorties d'un mandat de dépôt à l'audience. Cela donnerait de la lisibilité aux sanctions et dissuaderait, sans aucun doute, les auteurs de recommencer.

Dans la même lignée, nous déplorons la loi qui prévoit que pour une peine de prison ferme inférieure à un an, la règle est à l'alternative à l'incarcération. Ces mesures rendent illisibles les sanctions en donnant l'impression aux victimes, aux policiers et à nos concitoyens de la fermeté alors que ces sanctions ne s'appliqueront quasiment jamais. Il vaut mieux une peine plus courte mais appliquée avec certitude.

Si nous devons cependant retenir une mesure annoncée qui pourrait s'avérer positive, c'est bien évidemment la mise en place de l'Observatoire de la réponse pénale afin que l'on puisse réellement scruter les niveaux de peines prononcées par les magistrats au regard des peines encourues mais également observer la réalité des peines réellement effectuées.

Espérons que cet observatoire sera rapidement opérationnel et en capacité de nous communiquer les informations attendues pour rendre enfin transparente l'action de la justice.

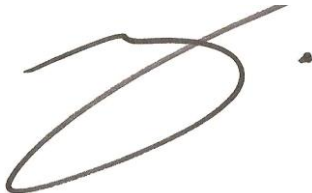
Il est ainsi largement temps que chacun assume ses réelles responsabilités et que l'on arrête de croire ou de faire croire que le niveau de sécurité dans notre pays ne dépend que des forces de sécurité intérieure. Nous faisons notre travail et ceux qui ne le finalisent pas doivent en assumer la responsabilité en arrêtant de se draper dans une sempiternelle irresponsabilité statutaire.

Nous n'avons jamais souhaité mettre en place une opposition entre Policiers et Magistrats mais force est de constater que, depuis de trop nombreuses années, seuls les policiers que nous représentons, se voient systématiquement demander des comptes sur leur activité alors qu'ils ne sont qu'un maillon d'une chaîne pénale plus globale. Il faut donc enfin et définitivement changer de paradigme et ne plus avoir peur de demander des comptes à tous les acteurs du dispositif.

Espérons que nous serons entendus et que la présence de tous les partis politiques hormis la France Insoumise lors du rassemblement du mercredi 19 mai 2021 fasse que, demain, les choses changent et que les policiers soient mieux protégés.

Merci de votre écoute.

Olivier BOISTEAUX
Président
du SICP

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller loop and a short horizontal stroke.

Fabien VANHEMELRYCK
Secrétaire Général
Alliance PN

A handwritten signature in blue ink, featuring several overlapping loops and a horizontal base line.

Patrice RIBEIRO
Secrétaire Général Synergie
Officiers

A handwritten signature in blue ink, showing a series of horizontal strokes with a vertical line intersecting them.